

**DELIBERATION N° 27/2014
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 27 novembre 2014**

Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2014

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

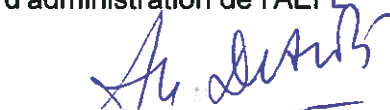
Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2014 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger d'un montant égal en recettes et en dépenses de 1.243.714.618 € réparti ainsi :

- dépenses de personnel : 735.797.238 €
- intervention : 106.484.000 €
- autres dépenses de fonctionnement : 347.367.664 €
- dépenses d'investissement : 54.065.716 €

Nombre de votants: 27 Pour : 19 Contre : 5
Abstentions : 3

Fait à Paris, le 27 novembre 2014

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES